

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-3
Boycott des produits Novartis	3
Certificat médical produit par un employé	4-6
Planetesante.ch	7
Deux livres utiles	9
HON: la santé sur Internet	10
Initiative: le moment de foncer	11-12
Informations du secrétariat	13
Candidatures	15-16
Mutations	16-17
Changements d'adresses	17
Ouvertures de cabinets	17
Petites annonces	19
A vos agendas!	20

## Encore une année catastrophe?

Je frissonne sous la couette. La faute au premier virus de l'année. Déjà. Je toussote, crachote. La mine défaite, les paupières collées, je me réveille la tête vide. Impossible de rassembler plus que la moitié d'une idée pour vous distiller le traditionnel et béat message de bonne année. Je promène un regard indifférent sur les piles de dossiers qui vacillent sur mon bureau. Des tas de papier sans intérêt. Le premier café ranime un ou deux neurones, assez pour ouvrir la *Tribune*. En première page, les exploits nocturnes du conseiller d'Etat Muller. Il aurait infligé une «virile em-

poignade» à un barman. Au diable le protocole! Il aurait aussi pu laisser de côté la langue de bois. On sait bien que les magistrats sont des êtres humains. Page suivante: la maréchalesse est toujours en délicatesse avec sa ministre et fait la grève des conventions. «Corne de gidouille!» aurait dit le père Ubu. Si au moins les contractuels suivaient le mouvement. Rien n'est parfait...

Je me frotte bien les yeux. Nous entrons dans l'année Rousseau, pas vrai. Il est donc temps de philosopher comme le grand Jean-Jacques qui a su

### Initiative pour la transparence de l'assurance maladie

Retour des signatures:  
29 février au plus tard  
(cf. page 11)



## 132 837:

Un score historique pour un référendum !

C'est le nombre de signatures déposées à la Chancellerie fédérale  
le 19 janvier.

## MERCI!

Vous avez participé avec conviction à cette récolte de signatures, dit non à la perte du libre choix de ses médecins et à la pénalisation financière des patients. Maintenant nous devons gagner la votation populaire : il faudra aussi convaincre chaque patient d'aller voter.

Nous comptons sur vous !

Michel Matter, président du Comité référendaire  
« Libre choix du médecin pour tous »

Ä K

ÄRZTEKASSE

C M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

## La Caisse des Médecins pour complice et les tâches s'évanouissent.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

prendre quelque distance avec les idées qu'il professait. Je résume donc l'actualité du jour: Mark commence l'année avec un acte d'autorité mal placé, Isabel se fait snober par les pandores et, jamais deux sans trois, Michèle se prend les pieds dans les rails du tram. J'ai dû me réveiller à Clochemerle-sur-Léman. Remarquez que ça change de la piteuse histoire du président de la Banque nationale, victime du venin blochérien, vous savez, celui qu'on sécrète pour sauver la Patrie. Cet intérêt supérieur ignore le secret bancaire. Il s'en tamponne comme du secret médical. La seule chose qu'il aurait fallu cacher, c'est que la famille du tribun zurichois contrôle la *Basler Zeitung*. Argent et pouvoir, toujours même cocktail. Saupoudrez d'un peu de dette grecque, retirez le *triple AAA* français. Voilà l'info du matin. Je reprends un café avant d'ouvrir la fenêtre d'Internet.

Et là, je découvre incrédule le mauvais *remake* du naufrage presque centenaire du Titanic, l'insubmersible. Et en plus, ça arrive un vendredi treize, tout est fait pour qu'on y croie. Pas d'iceberg, c'est juste un gros caillou qui a eu raison du monstre flottant. Même que le capitaine se serait barré comme un malpropre. Mille millions de mille sabords, cet ectoplasme mérite d'être pendu au mât d'artimon. Tenez, au Département fédéral de l'intérieur, ce genre de chose ne pourrait arriver. Le capitaine

ne part jamais sans avoir trouvé de successeur. «Département maudit» ou «patate chaude», les journalistes sont d'accord, c'est un «cadeau empoisonné» que Didier Burkhalter a refilé à Alain Berset, ce qui laisse entendre qu'il n'a qu'à attendre l'arrivée du prochain pigeon pour lui passer les commandes du rafiote... si ce n'est le radeau de la Méduse comme certains politiciens le pensent sans doute en privé. Vous pensez, avec ces médecins qui ne comprennent pas le bien qu'on leur veut!

Voilà que je tombe sur un édito de Gert Printzen paru en octobre 2010 dans le *Bulletin des médecins suisses*: «La profession de médecin: rêve ou cauchemar?» Un titre à vous coller le *spleen*. Je me cramponne et je clique sur «rêve». Pensons un instant que notre société schizophrène, qui fait la queue aux urgences et réclame les meilleurs soins, puisse reconnaître simplement que nous faisons quelque chose d'utile, de difficile et que c'est assez normal que ça coûte. Et qu'un travail hautement qualifié et bien fait mérite une rémunération adéquate. La considération et la reconnaissance, nos malades nous la témoignent très souvent. Mais vu par la lorgnette politique, nous avons l'impression d'être les enquiquineurs qui empêchent de résoudre les problèmes du système de santé à grands coups de scalpel.



## Unique en médecine de laboratoire



Plus-values uniques grâce à des consiliums interdisciplinaires avec intégration de l'histologie, de la cytologie et du diagnostic clinique de laboratoire. Une équipe de 20 pathologues, dont 5 dermatopathologues, à Bâle, Genève et Lausanne. Au total plus de 400 années d'expérience cumulées en tant que chef de clinique et de médecin adjoint dans des instituts de pathologie privés ou universitaires.

### Pathologie Viollier Weintraub Genève

Dr méd. Sophie Diebold Berger

Dr méd. Jean-François Egger

Dr méd. Anne-Marie Kurt

Dr méd. Robert Lemoine

Dr méd. Catherine Ribaux David

Dr méd. Didier Sarazin

Dr méd. Sophia Taylor

Dr méd. Dominique Weintraub

Dr méd. Jonathan Weintraub

### Vous aussi, laissez-vous séduire

Viollier Weintraub SA | Avenue Eugène-Pittard 16 | 1206 Genève | T +41 (0)22 789 63 63 | F +41 (0)22 789 63 64  
anapath@viollier.ch | www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

Dans ce monde de rêve, on n'hésiterait pas à dire que les vieux comptent autant que les jeunes, qu'ils ne sont pas que des boulets. La recherche se concentrerait d'abord sur ce dont nous avons besoin pour mieux soigner, et seulement ensuite sur les produits qui font de gros chiffres. Nous oserions aussi, comme Laurence de Chambrier, dénoncer le futile et l'inutile, comme certifier la bonne santé de quelqu'un. On ne donne pas de garantie sur le vivant. Le saviez-vous? Nous aurions une démocratie intègre, des électeurs éclairés et des politiques capables de définir avec cohérence les objectifs et les moyens nécessaires pour les atteindre. Notre assurance-maladie sociale n'écraserait personne, les facultés et les hautes écoles de santé parmi les meilleures, les soignants empathiques et rigoureux. Dans nos hôpitaux, on aimerait autant soigner qu'être soigné et la relation médecin-malade y serait respectée. Et puis, il n'y aurait que des prothèses mammaires increvables et les canons de la beauté seraient tellement

plus proches des réalités anatomiques que les gels de silicone resteraient sur les étagères.

Je sens que cet instant de lévitation touche à sa fin. Attention à la chute... Mais dans le fond, faut-il rêver seulement? Nous avons récolté tant de signatures pour le référendum, pourquoi ne serions-nous pas capable d'aboutir avec l'initiative pour la transparence qui a de la peine à franchir la Sarine? Et pourquoi ne pourrions-nous pas maintenir à flot un système de santé largement apprécié par ceux qui franchissent nos frontières, sans faire les bêtises auxquelles les raisonnements économiques nous poussent?

2012 sera, à n'en pas douter, une année où nous devrons plus militer que philosopher.

Pierre-Alain Schneider

## Boycott des produits Novartis

### Un grand merci,

Aux 130 collègues qui m'ont suivi dans mon boycott des produits Novartis®.

Leur soutien a été essentiel.

Sans eux, nous n'aurions pas pu être le petit caillou dans la chaussure.

Pas grand-chose, mais juste suffisant pour faire mal.

Ils ont été obligés de s'arrêter et de s'interroger.

Une atteinte à leur image marketing.

Le tendon d'Achille de toute grande entreprise.

Et pour le reste, restons modestes.

Les politiciens et les syndicats ont joué leurs rôles.

Les Suisses ont gagné contre les Américains.

Monsieur Vasella a repris le dessus et Monsieur Fernandez a été minorisé.

Le boycott, c'est donc fini.

### La morale de cette histoire:

Pas touche aux emplois lorsque l'on fait du bénéfice et surtout ne pas parler de détails.

Cela m'énerve.

Cela vous énerve.

Alors je vous donne rendez-vous pour un prochain combat.

Même heure. Même antenne.



Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients en réhabilitation et en suite de soins de pathologies médicales ou chirurgicales. Son rôle essentiel est de rendre à ces patients leur autonomie afin de favoriser le retour à domicile dans des conditions appropriées. L'établissement a également la possibilité d'accueillir des patients en soins palliatifs, de même que des personnes âgées en unité d'accueil temporaire (UAT).

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1900 patients chaque année. Elle offre une prise en charge médicale et une approche multi-disciplinaire ciblée, dans un environnement calme doté d'un magnifique parc, à 20 minutes du centre ville.

Les demandes d'admission peuvent lui être adressées par les hôpitaux publics et les cliniques privées, ou par les médecins installés pour les patients venant directement du domicile.

Clinique de Joli-Mont  
45, avenue Trembley  
1211 GENÈVE 19  
Tél. 022 717 03 11 – Fax 022 717 03 10

[info@cliniquedejolimont.ch](mailto:info@cliniquedejolimont.ch) – [www.cliniquedejolimont.ch](http://www.cliniquedejolimont.ch)

1005927

# Un certificat médical produit par un employé est-il toujours pris en compte par les juges?

*Lu dans Entreprise romande (édition du 20 janvier 2012, page 12), cet article de Juliette Jaccard, membre du Service d'assistance juridique et conseils (SAJEC) à la Fédération des entreprises romandes (FER) intéressera les médecins qui nous demandent souvent quelle valeur probante il faut attacher aux certificats médicaux. (réd)*

Il arrive parfois qu'un employé présente à son employeur un certificat médical pour attester une incapacité de travail le jour de son licenciement ou un prétendu *mobbing*.

Les juges tiennent-ils toujours compte de ces certificats médicaux?

Après avoir rappelé les principes juridiques applicables (I), nous présenterons quelques récents jugements en la matière (II).

## I. Rappel des principes juridiques

Selon la règle générale sur le fardeau de la preuve de l'article 8 du Code civil (CC)<sup>1</sup>, c'est au travailleur qu'il incombe de prouver qu'il est en incapacité de travailler pour cause de maladie. La preuve est en général fournie par un certificat médical<sup>2</sup>.

Amené à devoir se prononcer sur la force probante des certificats médicaux, le Tribunal fédéral a rappelé que le certificat médical ne constitue toutefois pas un





**RADIOLOGUES FMH**      **CARDIOLOGUE FMH**

- Dsse Stéphanie Besse
- Dsse Barbara Stryjenski
- Dr Alex Troxler
- Dsse Monica Deac

IRM 1.5 Tesla  
CT 64 barrettes  
Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée  
Échographie Doppler  
Mammographie digitalisée  
Imagerie cardiovasculaire non invasive  
Ostéodensitométrie  
Archivage numérique  
Traitement radiologique de la douleur

**DU LUNDI AU VENDREDI 8-18h**  
**RDV : 022 347 25 47**

1005758

1 route de Florissant 1206 GENEVE  
• Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70  
• Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch



**CLINIQUE GENEVOISE  
DE MONTANA**

## Pour votre santé, prenez de l'altitude

**Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :**

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

**Admissions sous 48h**

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

**VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES**



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Clinique genevoise de Montana  
Impasse Clairmont 2  
3963 Crans-Montana

1005495

moyen de preuve absolu. En effet, l'employeur peut mettre en cause sa validité en invoquant d'autres moyens de preuve. Inversement, le salarié a la faculté d'apporter la démonstration de son incapacité par d'autres biais<sup>3</sup>.

Selon le Tribunal fédéral, le comportement du salarié peut être pris en compte pour infirmer une attestation médicale. On cite souvent l'exemple du travailleur qui répare un toit alors qu'il souffre d'une incapacité de travail totale en raison de douleurs à un genou.

Les circonstances à la suite desquelles l'incapacité de travail a été alléguée sont également importantes. A cet égard, le Tribunal fédéral donne les exemples suivants :

- un empêchement consécutif à un congédiement ou au refus d'accorder des vacances au moment désiré par le salarié;
- des absences répétées;
- la production de certificats émanant de permanences ou de médecins reconnus pour leur complaisance;
- la présentation d'attestations contradictoires;
- des attestations faisant uniquement état des plaintes du travailleur ou établies plusieurs mois après le début des symptômes<sup>4</sup>.

Si la force probante d'un certificat médical n'est ainsi pas absolue, la mise en doute de sa véracité suppose néanmoins des raisons sérieuses<sup>5</sup>.

## II. Tour d'horizon de la récente jurisprudence

### 1. Démission avec effet immédiat injustifiée

Le Dr. Z., spécialiste en médecine générale et médecine du sport, a établi un certificat médical libellé comme suit: «Je soussigné certifie que la poursuite de son travail chez B. SA constituerait un danger pour la santé de Madame X. En revanche, elle est apte à travailler à 100% ailleurs. De ce fait, elle doit arrêter son travail dès le 4 novembre 2009 – et ceci définitivement».

Le 4 novembre 2009, l'employée a alors présenté sa démission avec effet immédiat en produisant le certificat médical précité.

Amené à devoir se prononcer sur le caractère justifié ou non de cette démission avec effet immédiat, le Tribunal fédéral a indiqué ceci<sup>6</sup>: «Il est de règle qu'en cas d'empêchement de travailler pour cause de maladie ou d'accident, le travailleur apporte une preuve en

principe suffisante de cet empêchement en remettant un certificat médical à l'employeur. En revanche, la déclaration d'un médecin est inapte à établir l'existence d'un juste motif de résiliation immédiate du contrat de travail, et il appartient exclusivement au juge d'effectuer l'appréciation nécessaire d'après la loi. Le certificat du docteur Z. n'est pas concluant ». En conclusion, le Tribunal fédéral a considéré que la résiliation abrupte du contrat de travail par la travailleuse était injustifiée.

### 2. Licenciement valable même si l'employé a produit un certificat médical le jour du licenciement

Le 24 octobre 2008 en début d'après-midi, un employeur a présenté une lettre de licenciement à un employé qui se trouvait dans les locaux de l'entreprise pour l'accomplissement de son travail. L'employé refuse toutefois de recevoir la lettre de licenciement et quitte les locaux. Il consulte alors un médecin, lequel lui délivre un certificat médical attestant une incapacité de travail dès le 24 octobre 2008. Or l'employé avait accompli son travail normalement le 24 octobre 2008, sans présenter aucun signe de maladie jusqu'à son licenciement. Il ne s'était plaint de malaise qu'après et il s'était rendu chez son médecin par ses propres moyens. Dans ces circonstances, le Tribunal fédéral a considéré que, même si le médecin consulté a attesté une incapacité de travail dès le 24 octobre 2008, la résiliation était valable<sup>7</sup>.

### 3. Mobbing non retenu malgré la production de certificats médicaux

Dans une affaire jugée par le Tribunal des prud'hommes de Genève en 2011, un employé, s'estimant avoir été victime de *mobbing*, réclamait CHF 7000.- à son employeur à titre de tort moral. Le Tribunal des prud'hommes de Genève a rejeté la demande en l'employé. Il a considéré que le certificat médical versé à la procédure par l'employé n'était pas apte à établir qu'il aurait été victime de harcèlement. Le Tribunal a notamment retenu que le médecin précisait que la situation de *mobbing* lui avait été rapportée par l'employé et qu'il ne l'avait pas constatée de ses propres yeux. De plus, l'employé ne s'était jamais plaint de *mobbing* durant les rapports de travail<sup>8</sup>.

Dans un arrêt du Tribunal fédéral de 2010<sup>9</sup>, une employée réclamait à l'un de ses deux employeurs un montant de CHF 200 000.-. Elle faisait valoir que son invalidité et son incapacité de travailler provenaient

du *mobbing* et du licenciement dont elle avait été victime de la part de son employeur. En cours de procès, un expert judiciaire en la personne du Dr. F., spécialiste FMH en médecine interne, a été désigné. Dans son rapport, l'expert a conclu que l'invalidité de l'employée était due à l'apparition d'un état dépressif, conséquence d'un processus de harcèlement psychologique subi de la part de ses deux employeurs. Un rapport d'expertise complémentaire a été déposé ultérieurement, dans lequel l'expert a confirmé que c'était bien la détérioration des relations de travail et le harcèlement psychologique qui seraient la cause de la dépression grave de l'employée. La Cour cantonale vaudoise a rejeté la demande en dommages-intérêts faite par l'employée. Elle a considéré que les comportements répétitifs de l'employeur qui ressortaient de l'expertise pourraient, s'ils avaient été établis, être constitutifs de *mobbing*, mais qu'ils n'avaient pas à être pris en compte, car ils résultaient des seules déclarations de l'employée, qui n'avait jamais été alléguées ni prouvées. La Cour cantonale est arrivée à cette conclusion en appréciant globalement les preuves, notamment en confrontant le contenu de l'expertise aux témoignages recueillis lors de l'instruction. Le Tribunal fédéral a confirmé ce jugement, selon lequel l'employée n'a pas prouvé avoir été victime de *mobbing*.

Enfin, dans un jugement du Tribunal des prud'hommes de Genève de 2009, une employée, alléguant un prétendu *mobbing*, réclamait CHF 20 000.- à son employeur à titre de tort moral. A l'appui de sa demande, l'employée a produit un certificat médical attestant une surcharge psychologique en relation avec son travail. Malgré la production de ce certificat mé-

dical, le Tribunal des prud'hommes a considéré que l'existence d'un harcèlement psychologique n'avait pas été démontrée. Les juges ont relevé que le médecin traitant de l'employée avait indiqué dans un courrier, sollicité par l'ancien conseil de l'employée, que l'arrêt était dû à une surcharge psychologique en relation avec son travail, laquelle avait abouti à un *burn-out*. Or, selon eux, il est impossible de se baser sur ce seul document pour retenir l'existence d'un *mobbing*. Premièrement, ledit médecin ne disposait que des déclarations de sa patiente, qu'il était en quelque sorte obligé de croire, sans pouvoir se faire une opinion objective des circonstances existantes au sein de l'entreprise. Deuxièmement, les enquêtes ont fait apparaître que l'employée avait également quelques soucis d'ordre familial, ce qui a pu également jouer un rôle sur l'état de santé de celle-ci. Enfin, il ressort des témoignages que le travail n'était pas facile et que l'ambiance générale était quelque peu tendue, ce qui a également pu avoir potentiellement des conséquences sur l'état de santé de l'employée, sans que cela ne puisse être qualifié de *mobbing*<sup>10</sup>.

### III. Conclusion

Ces décisions récentes illustrent bien le fait que le certificat médical ne constitue pas un moyen de preuve absolu et que, selon les circonstances du cas concret, les juges ne tiennent pas compte de certains certificats médicaux produits par les employés.

Juliette Jaccard

<sup>1</sup> Art. 8 CC : « Chaque partie doit, si la loi ne prescrit le contraire, prouver les faits qu'elle allègue pour en déduire son droit ».

<sup>2</sup> Arrêt du Tribunal cantonal de St-Gall, IIe cour de droit civil, 15 décembre 2009 (BZ.2008.64-K3) résumé in *Employeur Suisse*, 18/2010, pp. 44 et ss.

<sup>3</sup> Arrêt du Tribunal fédéral 1C\_64/2008 du 14 avril 2008 consid. 3.4 et les références citées

<sup>4</sup> Ibidem

<sup>5</sup> Ibidem

<sup>6</sup> Arrêt du Tribunal fédéral 4A\_252/2001 du 22.08.2011 consid. 4.3

<sup>7</sup> Arrêt du Tribunal fédéral 4A\_89/2011 du 27 avril 2011. A ce sujet voir aussi l'arrêt du Tribunal fédéral 1C\_64/2008 du 14 avril 2008 dans lequel un employé a produit des certificats qui ont été établis plusieurs semaines après le début de la maladie et qui plus est postérieurement à la réception du congé. Pour le Tribunal fédéral, ces circonstances, ajoutées au comportement et aux déclarations contradictoires de l'employé, légitimaient le Tribunal de première instance à relativiser la force probante des certificats médicaux fournis.

<sup>8</sup> Jugement du Tribunal des prud'hommes de Genève du 21.04.2011, C/18358/2010 1 p. 14. A ce sujet, voir aussi l'arrêt du Tribunal fédéral 4A\_32/2010 du 17.05.2010, dans lequel une employée n'est pas parvenue à prouver le lien de causalité entre le conflit vécu sur le lieu de travail et le trouble dépressif diagnostiqué par le Dr. B.

<sup>9</sup> Arrêt du Tribunal fédéral 4A\_245/2009 du 06.04.2010

<sup>10</sup> Jugement du Tribunal des prud'hommes de Genève du 19.10.2009 C/27723/2008 1, p. 22.

**Communiqué de presse**  
29 janvier 2012

## Planetesante.ch: le premier portail romand de santé



PLANÈTE SANTÉ

La Suisse romande compte enfin un site de référence en matière de médecine. Son nom: *Planetesante.ch*. Basé sur une information indépendante de l'industrie et des assurances, le site se veut une plateforme communautaire qui met à disposition de la population des contenus validés par des médecins romands.

### Un site communautaire

Edité par les éditions Médecine et Hygiène, société coopérative bien connue du milieu médical romand, *Planetesante.ch* est avant tout un relais entre de nombreuses institutions de qualité et le grand public.

Le Centre hospitalier universitaire vaudois et les Hôpitaux universitaires de Genève, les sociétés cantonales de médecine romandes (GE, VD, NE, VS, JU) ainsi que leur société faîtière, la Société médicale de la Suisse romande (SMSR), sont partenaires de *Planetesante.ch*. D'autres institutions, telles que la Policlinique médicale universitaire de Lausanne, ainsi que de nombreuses ligues de santé, nous ont également accordé leur confiance.

Loin des buts commerciaux poursuivis par ses concurrents, *Planetesante.ch* transmet donc un message scientifiquement validé en partenariat avec la communauté des professionnels de la santé.

L'enjeu de regrouper les forces est de permettre à la médecine romande d'exister dans l'internet grand public.

### Un module unique: «Que faire si»

«Que faire si» est un outil d'aide à la décision médicale en ligne. Contrairement au modèle développé par les assureurs dont l'objectif est de rationner les soins, «Que faire si» vise à orienter le patient. Par le biais d'un questionnaire en ligne, le malade peut de lui-même trouver l'attitude à adopter: «Appeler le 144», «contacter une centrale de garde» ou encore «attendre l'ouverture de son cabinet médical habituel». Rédigé par plus de 100 médecins hospitaliers ou installés, le module «Que faire si» de *Planetesante.ch* est au cœur de la démarche entreprise par les éditions Médecine et Hygiène. Validé par les urgentistes du CHUV et de la PMU, son but est d'orienter le patient à l'intérieur du réseau de soins.

### Médecins et journalistes

Outre «Que faire si», *Planetesante.ch* met à disposition de tous une encyclopédie des maladies les plus courantes. Celle-ci est rédigée par des médecins suisses romands et des journalistes qui rendent compte de l'actualité en matière de santé. Vidéos, questions/réponses et interviews peuvent ainsi être consultées gratuitement sur *Planetesante.ch*

### Un partenariat avec le «Matin Dimanche»

*Planetesante.ch* propose également une toute nouvelle rubrique de santé romande pour le Matin Dimanche: «Autopsie».

La collaboration entre les deux médias, qui sera annoncée le 29 janvier, aboutira à la production d'une page hebdomadaire de médecine. Ainsi, chaque semaine, un fait d'actualité sera décrypté sous un angle médical.

Par l'entremise de spécialistes issus du monde médical romand, les journalistes répondront aux questions que se pose le grand public. Le point de vue sera à la fois didactique et très pratique. Une infographie accompagnera la plupart des articles.

Originale et unique, cette rubrique vise à éclairer la population sur des sujets médicaux sensibles et qui font débat.

### Contacts

Gaëlle Bryand • Directrice artistique et opérationnelle • gaelle.bryand@planetesante.ch • Tél: 022 702 93 22  
Michael Balavoine • Rédacteur en chef et journaliste • michael.balavoine@planetesante.ch • Tél: 079 759 54 78  
Dr Bertrand Kiefer • Directeur Médecine et Hygiène • bertrand.kiefer@medhyg.ch • Tél: 022 702 93 36

## FONDATION DE PREVOYANCE DES MEDECINS

UN MEDECIN SUR CINQ EN SUISSE ROMANDE EN BÉNÉFICIE

ROUTE DES AVOUILLONS 30 • 1196 GLAND • TÉL. 022/365.66.67 • WWW.AROMED.CH

1006036

20 ans d'expérience à votre service pour  
l'installation de votre cabinet médical



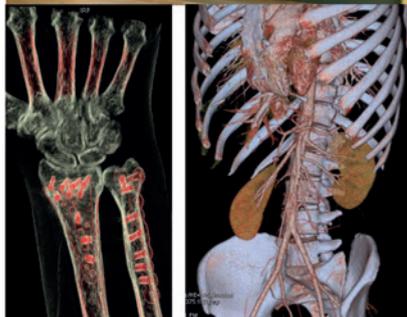
FISCA finance sa  
Case postale 1153  
CH – 1260 Nyon 1

FINMA N° 24136

ASSURANCES

Tél. 058 911 0800  
www.fiscafinance.ch  
info@fiscafinance.ch

1006045



**RADIOLOGUES FMH**

- Dr Frank KOLO CHRISTOPHE
- Dr Jean Baptiste MARTIN
- Pr Frank PILLEUL
- Dr Malika QUINODOZ
- Dr Anne Francoise SCHWIEGER

Toutes modalités dernières générations  
Imagerie ostéo-articulaire diagnostique – interventionnelle  
Neuroradiologie  
Imagerie de la Femme  
Imagerie digestive – oncologique  
Imagerie Cardio-Vasculaire  
Centre de la douleur  
Consultation d'oncologie interventionnelle

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi de 7H30 à 19H30 le Vendredi de 7H30 à 18H.  
Prise de RDV du lundi – Vendredi de 8H-18H30 et le vendredi jusqu'à 17H :

**022 545 50 50**

21 rue de Chantepoulet, 1201 GENEVE  
Tel : + 41 22 545 50 50  
Email : [info@cird.ch](mailto:info@cird.ch)

Fax : + 41 22 545 50 51  
[www.cird.ch](http://www.cird.ch)

1005997

## Urgences à domicile

Quel médecin ne s'est pas retrouvé au domicile d'un patient, seul, muni d'une trousse d'urgence, loin de l'atmosphère rassurante du cabinet médical ou du milieu hospitalier ?

Face à des symptômes peu spécifiques, à une situation clinique équivoque ou à une détresse vitale, il se trouve bien souvent confronté au doute.

Gérer l'incertitude représente le réel défi de l'intervention à domicile. S'appuyant sur les données récentes de la médecine factuelle, ce livre relève ce défi en proposant une approche originale basée tant sur l'épidémiologie que sur la recherche des symptômes et signes d'alarme.

Après le vif succès rencontré par la première édition, cette nouvelle édition, enrichie de nouveaux chapitres, propose une mise à jour complète des thèmes abordés.

### URGENCES à domicile

Fabien Higelin, Francis Meier, François Cerruti, Olivier Grosгурin et Olivier Rutschmann

2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée

ISBN 978-2-88049-306-6

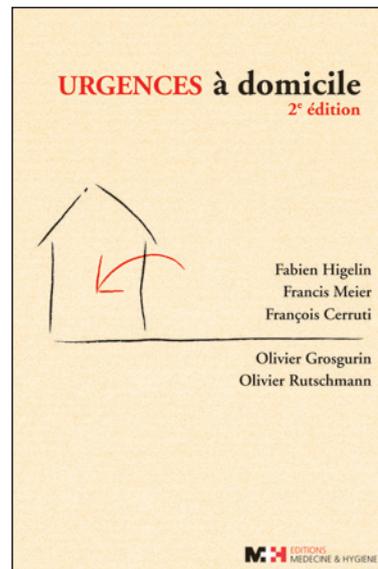
Editions Médecine & Hygiène

[www.medhyg.ch](http://www.medhyg.ch)

48 CHF + frais de port.

Commandes à adresser par courriel à :

[livres@medhyg.ch](mailto:livres@medhyg.ch)



## Le patient malgré lui

Alors que la médecine était hier au service de l'humain, elle en a pris possession : désormais, elle le contrôle, le régule, le surveille. Personne n'y échappe. L'exemple du certificat de bonne santé illustre bien l'absurdité du système tentaculaire qui s'est développé : aujourd'hui, l'homme n'a plus le droit de dire « je suis en bonne santé ». Le médecin doit en témoigner à sa place en produisant un certificat signé. Cela veut dire que nous vivons dans une société où tout individu est considéré comme malade, jusqu'à preuve du contraire. Ainsi, s'il veut avoir le droit de vaquer à ses occupations quotidiennes – faire du sport, étudier et travailler – l'être humain doit prouver sa bonne santé et, pour cela, on l'oblige à se faire examiner par un médecin. C'est une atteinte manifeste à la liberté individuelle, une menace qui se révèle sous le couvert d'insidieuses bonnes intentions. Laurence de Chambrier nous aide à prendre conscience de cette inquiétante dérive.

### LE PATIENT MALGRE LUI

Laurence de Chambrier

ISBN 978-2-296-55606-5

Editions L'Harmattan

48 CHF + frais de port.

Disponible à Genève dans les librairies suivantes :

Librairie du Boulevard, rue de Carouge 34, 1205 Genève;

Librairie Le Parnasse, rue de la Terrassière 6, 1207 Genève;

Librairie L'Oreille cassée, rue Rousseau 14, 1201 Genève.

Commandes en ligne: <http://www.editions-harmattan.fr>

## INFORMATION MEDICALE SUR INTERNET SOYEZ VIGILANT!

1



### **Demandez conseil à votre médecin!**

N'achetez aucun médicament sur Internet et ne basez jamais vos décisions de santé uniquement sur des informations trouvées sur Internet! Avant tout changement de stratégie de soins, discutez avec votre médecin!

2

**SITES  
d'INSTITUTIONS  
PUBLIQUES**

### **Consultez en priorité des sites web d'institutions publiques!**

Par exemple, des sites d'hôpitaux (ex. : www.hug-ge.ch, www.chuv.ch, www.hopital-ne.ch), d'universités et d'organismes publics suisses comme l'OFSP (www.ofsp.admin.ch) et des sites finissant en « .admin.ch ». Evitez tout médecin qui vous propose un diagnostic ou un traitement sans vous examiner et sans connaître votre dossier médical!

3



### **Cherchez des sites évalués par la Fondation HON!**



Quand ce logo *HONcode* est présent sur un site web qui fournit de l'information sur la santé, le site est contrôlé et certifié par des critères précis : les 8 principes du *HONcode* (table 1, ci-dessous). Recoupez et comparez l'information et méfiez-vous des traitements miracles!

Table 1 : résumé des 8 principes du HONcode respectés par les sites certifiés

<b>Autorité</b>	Le site indique la qualification des rédacteurs.
<b>Complémentarité</b>	Le site complète et ne remplace pas la relation patient-médecin; il présente sa mission et son audience.
<b>Confidentialité</b>	Le site préserve la confidentialité des informations personnelles soumises par ses visiteurs.
<b>Attribution</b>	Le site cite les sources des informations publiées et date les pages de santé.
<b>Justification</b>	Le site justifie toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients des produits ou traitements.
<b>Professionalisme</b>	Le site rend l'information le plus accessible possible, identifie le webmestre, et fournit une adresse de contact.
<b>Transparence du financement</b>	Le site présente ses sources de financement.
<b>Honnêteté publicité / édition</b>	Le site sépare le contenu publicitaire du contenu éditorial. La publicité est identifiée.

La *Fondation HON*, après contrôle, certifie les bonnes pratiques éditoriales de sites web de la santé. Les sites certifiés s'engagent à respecter les principes du *HONcode*. La HON propose le moteur de recherche santé de sites certifiés [honcodehunt.org](http://honcodehunt.org). Le *HONcode* vous aide à vous orienter vers des sites transparents respectant des critères de qualité. Faites toujours valider l'information par un médecin!

Avec le soutien de :



## Initiative: le moment de foncer!

Mauvaise nouvelle : pour faire aboutir notre initiative, il nous reste à trouver dans toute la Suisse 63 000 signatures d'ici au 28 mars ! Bonne nouvelle: les médecins ayant réuni 132 937 pour le référendum en très peu de temps, nous pouvons encore y parvenir. Bref, ce n'est pas le moment de mollir...

**L'objectif pour la Suisse alémanique** (7000 signatures jusqu'ici!) est de 40 000 nouvelles signatures: 5 cartes de signatures viennent d'être adressées à chacun des 11 000 cabinets alémaniques avec mission de les retourner remplies d'ici au 29 février au plus tard.

Le Tessin (3147 signatures au 28 janvier) fait de même.

La Suisse romande (39 576 signatures, dont 20 623 pour Genève: bravo!) a un objectif de 20 000 nouvelles signatures.

**Aujourd'hui, nous avons besoin de chacun-e d'entre vous pour réunir d'ici au 29 février les 10 000 nouvelles signatures qui sont l'objectif genevois.**

Pour y parvenir, vous allez vous transformer en militant-e-s et :

- photocopier sans délai au moins 10 fois la feuille de signatures au verso de cette page (le secrétariat n'a plus le temps de vous les faire parvenir) ou l'imprimer depuis le site: <http://initiative-transparence.ch>
- faire signer chaque feuille par des personnes qui n'ont pas encore signé, en particulier dans votre entourage : pensez à ouvrir votre carnet d'adresses!
- veiller à inscrire le nom de la commune des signataires sur chaque feuille en vous souvenant que ne peuvent signer sur une même feuille que des citoyens votant dans la même commune;
- ne pas oublier votre mission durant les vacances scolaires...
- (faire) retourner les cartes, totalement ou partiellement remplies, pour le 29 février au plus tard à l'adresse suivante: AMG – Initiative fédérale – Rue Micheli-du-Crest 12 – 1205 Genève.

**Merci!** Et souvenons-nous qu'il n'y a de belles victoires que pour ceux qui savent forcer le destin...

Paul-Olivier Vallotton

# Vous en avez assez des micmacs dans l'assurance-maladie?

Signez l'initiative des médecins «**Pour la transparence de l'assurance-maladie (halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire)**»!

Ami-e-s suisses de plus de 18 ans: signez l'initiative!

Ami-e-s étranger-e-s qui ne pouvez pas la signer: **faites-la signer** par vos amis suisses!



**Attention:** les signataires de cette carte doivent voter dans **la même commune!**

- Pour que l'assurance-maladie obligatoire reste vraiment sociale,
- Pour pouvoir changer librement d'assurance de base sans perdre ses assurances complémentaires,
- Pour une solidarité renforcée et pour mettre fin à la sélection des risques,
- Pour le respect de la sphère privée dans l'assurance de base,
- Pour des comptes limpides, sans vases communicants,
- Pour des primes correspondant aux coûts réels,
- Pour des assurances complémentaires indépendantes et utiles,

**l'assurance-maladie sociale et les assurances complémentaires doivent être séparées, parce que leurs rôles sont fondamentalement différents.**

**L'avenir de l'assurance-maladie passe par la transparence !**



**Initiative populaire fédérale «Pour la transparence de l'assurance-maladie (Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire)»**

Publiée dans la Feuille fédérale le 28 septembre 2010. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

**La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:**

Art. 117, al. 3 (nouveau)

<sup>3</sup> Les assureurs qui sont autorisés à pratiquer l'assurance-maladie sociale ne peuvent pas pratiquer l'assurance-maladie complémentaire.

La présente liste ne peut être signée que par des électeurs ou électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée ci-dessous. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton:	N° postal:	Commune politique:		
N° Nom et prénom (écrire à la main en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1				
2				
3				
4				

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28 mars 2012.**

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **au plus vite** au comité d'initiative: **AMG – Initiative fédérale, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève.** Il fera vérifier l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être imprimées depuis le site Internet: **www.initiative-transparence.ch**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Bertrand Buchs, chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge; Franco Dentì, Via Cantù 10, 6900 Lugano; Charles Abram Favrod-Coune, route de la Villa d'Oex 20, 1660 Château-d'Œx; Marc-Henri Gauchat, rue des Grands-Prés 22, 1958 Uvrier; Marcus Lütolf, Bondastrasse 90, 7000 Chur; Jürg Nadig, Rebbergstrasse 7, 8157 Dielsdorf; Remo Osterwalder, rue des Vergers 5, 2832 Rebeuvelier; Jean-Pierre Pavillon, route de Bottens 11, 1041 Poliez-le-Grand; Pierre-Alain Schneider, chemin de Passe-Loup 25, 1255 Veyrier; Urs Stoffel, Seestrasse 49, 8002 Zürich; Igor Svarin, Möcklistrasse 1, 8053 Zürich; Pierre Vallon, allée du Capellan 2B, 1028 Préverengues; Paul Olivier Vallotton, rue de l'Encyclopédie 14, 1201 Genève; Hans-Anton Vogel, Hauptstrasse 148, 9055 Bühler; Peter Wiedersheim, Rorschacher Strasse 150, 9000 St.Gallen.

**SVP, ne pas remplir ci-dessous: cet espace est réservé aux administrations communales.**

L'employé-e soussigné-e atteste que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont le nom figure ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques	Sceau :	L'employé-e compétent-e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :
Lieu :	Date :	

## Informations du secrétariat

### Vos données personnelles

Pour éviter des erreurs dans l'acheminement du courrier, mais aussi dans les différentes listes éditées par l'AMG, il est important de signaler au secrétariat (email : [rs@amge.ch](mailto:rs@amge.ch), rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève) vos changements de coordonnées professionnelles et privées.

Vous ne recevez pas la *newsletter* hebdomadaire du vendredi ou les autres courriels envoyés régulièrement

par l'AMG ? Certainement que votre adresse courriel n'est pas connue du secrétariat ou celle enregistrée dans notre base de données est fautive.

Merci d'envoyer un courriel ([rs@amge.ch](mailto:rs@amge.ch)) en indiquant simplement comme texte « Prière de noter mon adresse email ».

Le secrétariat vous remercie de votre collaboration.

### Facilités de parcage

\* \* \*

Le renouvellement du macaron de stationnement s'effectue directement au Nouvel Hôtel de Police, chemin de la Gravière 5, 1227 Les Acacias. Pour tous renseignements complémentaires: 022 427 52 30 (nouveau). L'émolument est de 50 CHF.

Si vous désirez des renseignements concernant les facilités de parcage, vous pouvez contacter le secrétariat de l'AMG au tél. 022 708 00 21 qui peut vous envoyer le règlement concernant ces facilités ainsi que la demande d'autorisation.

### Vos cotisations

\* \* \*

Vous allez recevoir dans la seconde quinzaine du mois de février votre cotisation de l'AMG. Pour sa part, la cotisation de la FMH est perçue au mois de mai.

Pour mémoire, l'Assemblée générale du 21 novembre 2011 a maintenu le montant de la pleine cotisation à 730 CHF. Sa perception se fait en fonction du Règlement sur la perception des cotisations de l'AMG, dont voici les articles 3 et 4 :

#### « Article 3: Détermination de la cotisation individuelle

Le montant de la cotisation individuelle est déterminé selon les critères suivants (en pourcentage de la pleine cotisation):

- a) Membre actif admis à titre probatoire ou définitif (art. 5, al. 6) exerçant en pratique privée ou comme salarié: 100%
- b) Membre actif admis à titre probatoire ou définitif (art. 5, al. 6) faisant partie de l'Association des médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse (AMDHS) ou de l'Association des Médecins-Associé et Médecins-Adjoints des Hôpitaux universitaires de Genève (AMAHUG): 50%
- c) Membre actif admis à titre probatoire ou définitif (art. 5, al. 6) en formation postgraduée: 50%
- d) Membre actif admis à titre probatoire ou définitif (art. 5, al. 6) n'ayant pas d'activité en médecine clinique: 50%

e) Membre actif admis à titre honoraire (art. 6, al. 2): 50%

f) Membre actif admis à titre associé (art. 7, al. 2):

- 1. membre payant une pleine cotisation à une autre association cantonale: 50%
- 2. membre cotisant à deux autres sociétés cantonales ou plus: 25%

g) Membre passif (art. 8, al. 2): 0%

h) Membre en congé (art. 9, al. 2): 0%

#### Article 4: Demandes de réduction

- 1 Sur demande écrite et présentation au secrétariat de la taxation AVS de l'année précédente, le membre actif à titre probatoire ou définitif dont le revenu AVS est inférieur à CHF 60 000 est mis au bénéfice d'une cotisation de 50%.
- 2 Par courrier motivé, les membres malades ou en difficulté peuvent demander au secrétariat une réduction de cotisation. La décision revient au Bureau du Conseil.»

**Le secrétariat est à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet, par courriel: [rs@amge.ch](mailto:rs@amge.ch), ou par téléphone: 022 708 00 22.**

## Les meilleurs tests rapides pour votre laboratoire

**Streptop A : détection rapide et fiable du SHA sur frottis de gorge**  
Adopté par le Réseau des Pédiatres Genevois  
55.- CHF le kit de 20 tests !

**Influenza A&B : terriblement sensible**  
125.- CHF le kit de 10 tests

**Prélude : test de grossesse 20UI/L**  
50,10 CHF le kit de 20 tests

Et bien plus sur [www.cadumed.ch](http://www.cadumed.ch)

# CaduMed

Par un médecin  
Pour les médecins

57, av. Wendt  
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330  
Fax : 022 340 3651  
info @cadumed.ch

1006056



# proximos

L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7!  
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

1005430



## ID Imagerie & Développement

Qualité • Disponibilité • Service

[www.imagerive.ch](http://www.imagerive.ch)

- Cone-beam CT et radiologie dentaire
- CT volumique multibarrettes (scanner)
- Dépistage
- Echographie / Doppler
- Imagerie interventionnelle
- IRM (résonance magnétique) 1,5 T
- Mammographie numérique
- Minéralométrie / Ostéodensitométrie
- Radiologie numérique
- Scintigraphie osseuse (médecine nucléaire)



Prise de rendez-vous : **022 818 58 58**

Dr G. Adler • Dr F. Baruchel • Dr Ph. Braudé • Dr F. Couson  
Dr N. Dfouni • Dr G. de Geer • Dr J.-F. Guillet • Dr M. Martins-Favre  
Dr B. Ody • Dr J.-Ch. Piguet • Dr S. Sintzoff • Dr S. Vukanovic



IMAGERIVE  
INSTITUT DE RADIOLOGIE  
SPÉCIALISÉE

Rue de Rive 1 – 1204 Genève

INSTITUT DE RADIOLOGIE  
LA COLLINE

Av. de Beau-Séjour 6 – 1206 Genève

1005518

## Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Isabelle CHATTON CHAMBAZ  
Bd des Philosophes 5, 1205 Genève  
Née en 1974, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2000  
Titres postgrades en médecine interne générale, 2008, et endocrinologie/diabétologie, 2011.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, elle entreprend une formation de médecine générale à Moutier, Payerne et à l'Hôpital de la Tour, puis termine sa formation aux HUG en médecine interne où elle devient cheffe de clinique pendant 2 ans. Elle se spécialise ensuite en diabétologie-endocrinologie et devient cheffe de clinique dans le service du prof. Jacques Philippe à Genève. Elle reprend le cabinet du Dr Jean-Luc Bonvin dès janvier 2012.

Dr Ioana Cristina CHAUVET  
Avenue de Luserna 17, 1203 Genève  
Née en 1969, nationalités suisse et française  
Diplôme de médecin en 2006  
Titre postgrade de psychiatrie et psychothérapie, 2006

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 1998 à Genève, elle suit une formation en psychiatrie aux HUG, où elle travaille en tant que cheffe de clinique durant 11 ans. Elle est actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et s'est installée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 au Centre médical de la Servette.

Dr Daniel DANZER  
Clinique de la Colline  
Avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève  
Né en 1974, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2000  
Titres postgrades en chirurgie, 2007, et en chirurgie vasculaire, 2010

Ayant étudié à Genève et obtenu le diplôme de médecin en 2000, il y débutera sa formation en chirurgie. Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Neuchâtel, Berne et des Hôpitaux publics de Paris, il a reçu les titres de spécialiste en chirurgie vasculaire et endovasculaire. Il est installé à Genève depuis décembre 2011.

Dr Chantal EMOLE NGONDI  
Permanence de Plainpalais  
Rue de Carouge 17-19, 1205 Genève  
Née en 1966, nationalité camerounaise  
Diplômes de médecin en 1995 (Cameroun) et en 2011 (Suisse)  
Titre postgrade en ophtalmologie, 2011

Après avoir suivi ses études à Yaoundé (Cameroun) et obtenu son diplôme de médecin ainsi que son doctorat en médecine en 1995, elle s'est spécialisée en ophtalmologie aux HUG et à l'Hôpital cantonal de Bâle. Elle a également effectué des stages au Cameroun et à la clinique de l'oeil à Onex - Genève. Actuellement, elle est installée depuis octobre 2006 en Ville de Genève.

Dr Pascal GERVAZ  
Clinique de la Colline  
Avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève  
Né en 1963, nationalité suisse  
Diplôme de médecin 1987, nationalité suisse  
Titre postgrade en chirurgie, 1996

Après avoir effectué ses études à la Faculté de médecine de Lausanne, il obtient son titre postgrade en chirurgie générale en 1996 avant de poursuivre une formation de spécialiste en chirurgie colorectale et proctologie à la Cleveland Clinic puis à la Mayo Clinic. Il a obtenu en 2006 le titre postgrade de chirurgie viscérale ainsi que le certificat européen en coloproctologie. Il est privat docent à la Faculté de médecine, et travaille depuis 2002 comme chef de clinique, puis médecin adjoint dans le service de chirurgie des HUG qu'il quittera à la fin 2011 pour ouvrir son cabinet à la Clinique de la Colline.

Dr Coralie LAZIGNAC  
Née en 1970, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2002 (France), reconnu en 2004  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2003 (France), reconnu en 2004

Après avoir suivi ses études en France et obtenu son diplôme de spécialiste en psychiatrie en 2001, elle a travaillé successivement à Grenoble, Lyon, puis pendant six ans comme responsable de l'unité de psychiatrie de liaison du CH d'Ambilly. De formation psychodynamique, elle achève une formation complémentaire d'hypnose (IRHYS). Elle s'installera en Ville de Genève dans le courant de l'année 2012.

Dr Evelyne OUEGLANI  
Centre ophtalmologique de Rive  
Rue Pierre-Fatio 15, 1204 Genève  
Né en 1973, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2000  
Titres postgrades en ophtalmologie, 2006, et en ophtalmochirurgie, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, elle a effectué sa formation d'ophtalmologie à Genève. Puis elle effectue pendant 3 ans et demi un fellowship en rétinie médicale et uvéites (pathologies inflammatoires et infectieuses oculaires) et se spécialise en ophtalmochirurgie au Moorfields Eye Hospital à Londres. De retour en Suisse, elle occupe le poste de cheffe de clinique pendant 2 ans dans le département d'ophtalmologie de l'Hôpital cantonal de Fribourg. Depuis juin 2011, elle travaille au Centre ophtalmologique de Rive.

## Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Alina PREDESCU  
Vision Clinique SA  
Place de la Gare 1, 1225 Chêne-Bourg  
Née en 1948, nationalité suisse  
Diplômes de médecin en 1973 (Autriche) et en 1990 (Suisse)  
Titre postgrade d'anesthésiologie, 1990

Elle a fait sa spécialisation d'anesthésiologie à Zurich et en Argentine. Dès 1990, elle a pratiqué cette activité comme spécialiste indépendante avec autorisation de facturer à charge de la LAMal dans le canton de Zurich. Puis elle a créé « Mobile Anesthésie Système », société qui offre des prestations d'anesthésie ambulatoire mobile dans toute la Suisse. Dans le canton de Genève, cette société assure les actes anesthésiques à Vision Clinique à Chêne-Bourg où se trouve également son cabinet.

Dr Gina ROSSI  
Genève-Médecins  
Avenue du Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge  
Née en 1976, nationalités suisse et italienne  
Diplôme de médecin en 2004  
Titre postgrade de médecine interne générale, 2011

Après avoir suivi toutes ses études à Genève, elle a obtenu son diplôme de médecin en 2004. Elle a effectué sa formation postgrade en médecine interne principalement aux HUG (département de réhabilitation et gériatrie, service de médecine interne générale, service de médecine de 1<sup>er</sup> recours), mais aussi à l'hôpital du Jura. Elle obtient son titre de spécialiste en 2011.

Dr Jérôme SELIG  
Rond-point de Plainpalais 6, 1205 Genève  
Né en 1971, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1998  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, il est allé à Anvers pour obtenir un diplôme de

médecine tropicale en 1999, puis est parti une année en Haïti. De retour en Suisse, il fait sa formation aux HUG et obtient son titre postgrade de psychiatrie et psychothérapie en 2008. L'approfondissement en thérapie cognitivo-comportementale est terminée en 2010. Il s'installe en pratique privée dès octobre 2011.

Dr Anne-Marie THIELEN KLEE  
Avenue de Frontenex 34, 1207 Genève  
Née en 1976, nationalité luxembourgeoise  
Diplôme de médecin en 2002 (Belgique), reconnu en 2006  
Titre postgrade en dermatologie et vénéréologie, 2008

Après avoir fait ses études de médecine à l'Université catholique de Louvain et obtenu son diplôme de docteur en médecine en 2002, elle a commencé sa formation de spécialiste en dermatologie-vénéréologie aux HUG. Spécialiste depuis 2007, elle a pratiqué comme cheffe de clinique aux HUG jusqu'à l'installation à Genève à partir de mai 2012 (reprise du cabinet du Dr Pierre Chavaz).

Dr Jean-Marc WALDBURGER  
Service de rhumatologie – HUG  
Avenue de Beau-Séjour 26, 1206 Genève  
Né en 1970, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1996  
Titre postgrade en rhumatologie, 2011

Après avoir étudié la médecine à l'Université de Genève, il poursuit une formation MD-PhD immunologie à la Faculté de médecine de Genève (prof Mach et Prof. Reith). Il effectue sa formation postgrade à Genève en médecine I (prof Junod), puis en rhumatologie (prof. Gabay). De 2005 à 2008, il se perfectionne dans le service de rhumatologie à UCSD, La Jolla, Californie, USA (prof. Firestein). Depuis 2008, il occupe un poste de chef de clinique scientifique aux HUG.

## Mutations

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Edoardo BAGLIVO, Cindy BERNARD GRICHTING, Martine BIDEAU SAR, Wilfried BOUVAIS, Pascal BUCHER, Cristina CANTO, Xavier GUY, Saïd MROUE, Thai NGUYEN-TANG, Samuel PARIS, Griselda RESEK MINCARELLI, Céline Dominique REVAZ-KUCHLER, Alexandra Kathryn REVERDIN, Mark SARTORIUS, à partir du 10 octobre 2011.

Docteurs Virginie AESCHBACH BOLZANI, Astrid ALLEGRE, José-Angel CAMPOS, Yves CHOLLET, Dino CONSTANTINIDIS, Marie-Luce FEUILLADE, Marc GIRARDIN, Jolanta Katarzyna KOZLOWSKA, Nouchine KRAMER, Roderick MATTHEWS, Poyo Paul MBAYO, Valentina OTAL-PRADAS, Sylvain RICHARD, Fabienne TAUGWALDER, Jan VAN AAKEN, Raquel VILARINO, Alain VONLAUFEN, à partir du 8 novembre 2011.

Docteurs Avigaël BENHAMOU SENOUF, Chiara BERTIN, Brigitte BIRCHMEIER, Tina BOUCHET, Michaela CONSTANTINESCU, Elsa Diana GONZALEZ NGUYEN-TANG, Sarah GUBSER, Aqal Nawaz KHAN, Abdul Razzak KOURHANI, Sophie LARIGALDIE, Nadia LE FRANCOIS DES COURTIS, Catherine LIBEREK, Eric LUKE, Léa MAKOUNDOU, Vincent MAKOUNDOU, Elisabeth SAMBIAN NOEL, Simona SANGERMANI ARNOLDI, Camille TOULOU ABAH, à partir du 9 décembre 2011.

Docteurs Ulla Claudia BIRK, Alexandre FAUST, Russia HA-VINH LEUCHTER, Cecilia MALMBERG, Hélène MATHEY-DORET, Seyed Ali MODARRESSI GHAVAMI, Gaël PIQUILLOUD, Mariam SEIRAFI, Alexandros STANGOS, à partir du 3 janvier 2012.

## Mutations (suite)

---

**Membres passifs** (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteur Denis MOREL, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail** (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Jean-Claude CANAVESE, médecin du travail de *TRADALL SA*.

Dr Jean DE BLONAY, médecin-conseil de *LUXAN SA*.

Dr Davor KOMPLITA, médecin-conseil de *MIGROS Genève*.

## Décès

---

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Silvia ACKERMANN, survenu le 11 décembre 2011, du Dr Moyshe Maurice DAAR, survenu le 8 janvier 2012, et du Dr Antoine ANGERETAS, survenu le 12 janvier 2012.

## Changements d'adresses

---

### Le Dr Florence ROMBALDI-JAUCH

Spécialiste en gynécologie et obstétrique, ne consulte plus à la rue Charles-Humbert 5, mais au Groupe médical de Champel, avenue de Miremont 39, 1206 Genève.

Tél. (nouveau) : 022 888 44 00

Fax (nouveau) : 022 888 44 04

### Le Dr Francesco ARTALE

Spécialiste en médecine interne, ne consulte plus à la rue de la Terrassière 58, mais au chemin Rieu 18, 1208 Genève.

Tél. (nouveau) : 022 800 01 02

### Le Dr Arturo SALVADOR

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus au chemin Champ-Manon 29, 1233 Bernex, mais à l'avenue du Mail 5, 1205 Genève.

Tél. (nouveau) : 022 777 04 61

Fax (nouveau) : 022 321 27 52

### Dès le 1<sup>er</sup> mars 2012

### Le Dr Alain FORSTER

Médecin praticien, ne consulte plus à la rue Barthélémy-Menn 8, mais à l'avenue Sainte-Clotilde 11, 1205 Genève.

Tél. (inchangé) : 079 947 99 67

## Ouvertures de cabinets

---

### Dr Pascal BUCHER

Spécialiste en chirurgie  
Chemin Beau-Soleil 24  
1206 Genève  
Tél. 022 346 15 23

### Dr Nouchine KRAMER

Spécialiste en gynécologie et obstétrique  
Groupe médical de Champel  
Avenue de Miremont 39  
1206 Genève  
Tél. 022 888 44 00  
Fax 022 888 44 04

## Ouverture et reprise d'un cabinet médical

Le séminaire est destiné aux médecins sur le point d'ouvrir ou de reprendre un cabinet médical.

**Contenu:** **Business plan** (préparation du plan de financement et crédit d'exploitation, financement par la banque), **Aménagement** (implantation, projet et concept d'aménagement, choix du mobilier, budget), **Estimation d'un cabinet** (inventaire et goodwill), **Administration d'un cabinet médical** (dans le cabinet, par la banque), **Assurances** (toutes les assurances à l'intérieur et autour du cabinet), **Passage du statut de salarié à celui d'indépendant et fiscalité.**

**Documentation:** Basé sur une check-liste pour l'ouverture d'un cabinet médical, le classeur remis à chaque participant contient toutes les informations utiles pendant et après le séminaire.

### Gratuit pour les membres FMH Services

Les coûts sont pris en charge par divers sponsors (voir [www.fmhservices.ch](http://www.fmhservices.ch)).

<b>K20 Séminaire</b>	Je 08 mars 2012	<b>Lausanne</b>	13.30 - 18.00 heures	<b>World Trade Center</b>
<b>K21 Séminaire</b>	Je 31 mai 2012	<b>Genève</b>	13.30 - 18.00 heures	<b>Crowne Plaza</b>
<b>K22 Séminaire</b>	Je 13 septembre 2012	<b>Lausanne</b>	17.00 - 21.30 heures	<b>World Trade Center</b>
<b>K23 Séminaire</b>	Je 22 novembre 2012	<b>Genève</b>	17.00 - 21.30 heures	<b>Crowne Plaza</b>

## Remise d'un cabinet médical

Le séminaire s'adresse aux médecins désirant remettre un cabinet médical.

**Contenu:** **Aspects juridiques** (autour du contrat de remise/reprise), **Estimation d'inventaire et goodwill d'un cabinet**, **Assurances** (prévoyance, assurances à l'intérieur et autour du cabinet), **Conséquences fiscales d'une remise.**

**Documentation:** Les participants au séminaire reçoivent un classeur et les documents contenant des conseils pratiques au sujet de la remise d'un cabinet médical.

### Gratuit pour les membres FMH Services

Les coûts sont pris en charge par divers sponsors (voir [www.fmhservices.ch](http://www.fmhservices.ch)).

<b>K24 Séminaire</b>	Je 10 mai 2012	<b>Lausanne</b>	17.00 – 21.30 heures	<b>World Trade Center</b>
<b>K25 Séminaire</b>	Je 15 novembre 2012	<b>Genève</b>	17.00 – 21.30 heures	<b>Crowne Plaza</b>

## Cabinet de groupe

Le séminaire s'adresse aux médecins désirant former un cabinet de groupe.

**Contenu:** **Esprit d'entreprise** (Traite des différences entre un cabinet de groupe et un cabinet individuel, et des différentes gestions). **Modèles de cabinet / formes juridiques / finances / fiscalité** (cette partie sera consacrée à la présentation transparente des différents modèles de cabinets, des formes juridiques possibles, du financement et de la planification fiscale). **Assurances / Prévoyance professionnelle** (prévoyance, différentes assurances nécessaires). **Rapport d'expérience** (pour clore le séminaire, un médecin (co-fondateur d'un cabinet de groupe) de la région fait part de ses expériences).

### Gratuit pour les membres FMH Services

Les coûts sont pris en charge par divers sponsors (voir [www.fmhservices.ch](http://www.fmhservices.ch)).

<b>K85 Séminaire</b>	Je 20 septembre 2012	<b>Lausanne</b>	13.30 - 18.00 heures	<b>World Trade Center</b>
----------------------	----------------------	-----------------	----------------------	---------------------------

### Inscription et information

Site internet [www.fmhservices.ch](http://www.fmhservices.ch) ou FMH Consulting Services, Mme Cornelia Steinmann, Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, Tél. 041 925 00 77, Fax 041 921 05 86

### Remarque

Les adresses des participants aux séminaires dont les coûts sont couverts en partie ou totalement par des sponsors sont communiquées aux sponsors concernés.

### Conditions d'annulation

Un montant est perçu pour une absence ou une annulation. Il est de:

- ♣ CHF 50.— par personne dans les 15 jours avant le début du séminaire
- ♣ CHF 100.— par personne dans les 7 jours avant le début du séminaire

## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Cherche médecin pour association

Groupe médical au centre-ville recherche un médecin pour association en remplacement d'un partant, de préférence chirurgien, cardiologue, pneumologue ou gastro-entérologue. Début possible mi ou fin avril 2012.

Contact par téléphone: 022 809 01 01

### Cherche psychologue à plein temps

Cabinet de psychiatrie cherche un(e) psychologue avec titre d'indépendant, d'orientation psycho-dynamique, à plein temps, disponible rapidement pour travail en délégation.

Envoyer CV et autres documents utiles.

Contact par courriel: [jselig@cpep.ch](mailto:jselig@cpep.ch)

### Cherche pédiatre FMH

Groupe médical pluridisciplinaire (Petit-Lancy) cherche un pédiatre FMH à 50%, minimum, intéressé(e) à compléter notre équipe déjà formée de deux pédiatres, d'un secteur pour adultes, composé de quatre médecins internistes, d'un spécialiste en cardiologie ainsi que d'un spécialiste en pneumologie.

Contact par courriel: Dr Samuel AMSELEM, [amselems@gml.ch](mailto:amselems@gml.ch) ou Dr Aline LEMMA, [alemma@gml.ch](mailto:alemma@gml.ch)

### A sous-louer un grand cabinet de psychothérapie

A sous-louer un grand cabinet de psychothérapie meublé (du mardi au samedi). Facile d'accès, vue sur la plaine de Plainpalais, wifi. Loyer 1200 CHF (charges comprises).

Contact par tél.: 076 390 08 52

### Cherche médecin spécialiste

Groupe médical de la Terrassière cherche médecin spécialiste pour compléter son équipe. Rive gauche, bien équipé, forte patientèle, 7 praticiens et 5 assistantes pour collaboration fructueuse.

Contact par courriel: [ch.helfer@bluewin.ch](mailto:ch.helfer@bluewin.ch)

### Cabinet à partager

Cabinet médical à Carouge cherche collègue chirurgien pour partager les locaux (en tout 120m<sup>2</sup>). Grand bureau; salle de traitement/pansements/petites interventions à partager. Aucun investissement demandé. Proche parkings, bus, cliniques et hôpital. Pour l'automne 2012 ou date à convenir.

Contact par téléphone: 079 213 85 86

### Cabinet médical et salle de consultations à louer

Cabinet médical indépendant à Malagnou disposant de 3 salles de consultations, disponible dès le 01.04.2012. Nous contacter pour plus d'information. Par ailleurs, salles de consultations disponibles à la location dans un cabinet médical de groupe à Champel. Services réception, accueil, administration, facturation et comptabilité gérés. Nous contacter également pour plus d'information.

Contact par téléphone: 022 789 80 0  
par courriel: [mauvernay@biodyssey.ch](mailto:mauvernay@biodyssey.ch)

### Recherche un pédiatre pour remplacement

Cabinet médical de pédiatrie proche de l'Hôpital cherche un/une pédiatre pour remplacement à temps partiel (pourcentage à convenir) dans un premier temps puis à 100% dès juin 2012 pour congé maternité.

Contact par téléphone: 022 347 63 39  
par courriel: [melina@meyer-law.ch](mailto:melina@meyer-law.ch)

### Cherche un médecin volontaire

L'Hôpital Bon Samaritain à Limbé (Région Nord d'Haïti) cherche un médecin volontaire pour une période d'un an. Le site de l'hôpital est: [www.hbslimbe.org](http://www.hbslimbe.org). Nourri, logé, blanchi et voyage A/R pris en charge. En outre, le médecin recevra une indemnité mensuelle de 1000 USD. L'Hôpital Bon Samaritain existe depuis plus de 50 ans et est un établissement reconnu d'utilité publique en Haïti. Merci de se mettre directement en relation avec la Fondation HBS

Contact par courriel: [bsfl@bellsouth.net](mailto:bsfl@bellsouth.net)

### Cabinet de psychiatre loue un bureau

Cabinet de psychiatre loue un bureau, centre-ville. Disponible rapidement.

Contact par téléphone: 079 679 76 29  
par fax: 022 320 91 70

### Cabinet à remettre

A remettre à Onex cabinet de médecine générale totalement équipé (secrétariat, laboratoire, radiologie), faisant partie d'un groupe, locataire-partenaire d'un EMS, pour fin 2012 - début 2013.

Contact par téléphone: 078 886 07 69

### URGENT Cabinet médical à remettre

Cabinet médical aux Charmilles à remettre. Composé d'une salle d'attente, d'un bureau pour le secrétariat, d'un bureau pour le docteur, d'une radiologie et d'une salle de traitement ou d'opération. Avec matériel et diverses machines.

Contact par téléphone: 078 736 35 93  
par courriel: [geeeve@gmail.com](mailto:geeeve@gmail.com)

**boss** insurance  
services

**NOUVELLE RAISON SOCIALE**

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Contrats cadres d'assurance de protection juridique et perte de gain
- Ouverture/Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification de retraite

**Siège principal**

Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville  
Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88  
[www.boss-insurance.ch](http://www.boss-insurance.ch) – [info@boss-insurance.ch](mailto:info@boss-insurance.ch)

**Représentation**

Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève  
Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

## A vos agendas!

*Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférence sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique « On nous prie d'annoncer ».*

**Jeudi 8 mars et jeudi 4 octobre 2012, de 8 h 30 à 17 h 00**

### Obésité de l'enfant: nouvelles approches pour la prévention et le traitement

Actualiser ses connaissances sur l'obésité, l'alimentation et l'activité physique chez l'enfant.

Accès au détail du cours:

[http://formation.hug-ge.ch/\\_library/pdf/catalogue2012.pdf](http://formation.hug-ge.ch/_library/pdf/catalogue2012.pdf)

Renseignements: Mme Melia Van Tuinen, tél. 022 305 57 00

Lieu: Centre de formation de Belle-Idée, bâtiment Les Grands-Bois, chemin du Petit-Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg



**Jeudi 22 mars 2012, de 12 h 00 à 18 h 30**

### 27<sup>e</sup> rencontre cardiologique franco-suisse de la Tour

Formation reconnue par la Sociétés suisse de cardiologie, la Société suisse de chirurgie cardiovasculaire, SMG / AMG, la Société suisse de médecine interne, la Société française de cardiologie

Inscription (avant le 28 février 2012) et renseignements:

Dr. E. De Benedetti, avenue J.-D.-Maillard 1bis, 1217 Meyrin, tél. 022 719 66 70, fax 022 719 66 71, [cabinetedb@latour.ch](mailto:cabinetedb@latour.ch)

Lieu: Centre International de Conférences de Genève, rue de Varembe 17, 1211 Genève



**Jeudi 29 mars 2012, 8 h 00 à 17 h 00**

### 3<sup>e</sup> journée de périnatalité

#### Procréations et parentalités nouvelles:

#### Comment s'y retrouver pour les professionnels de la périnatalité

Inscription et renseignements: Maryse Ivol, tél. 022 382 40 10, [maryse.ivol@hcuge.ch](mailto:maryse.ivol@hcuge.ch)

Programme et formulaire d'inscription disponibles sur:

[http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch/\\_library/congres\\_conferences.html](http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch/_library/congres_conferences.html)

Lieu: HUG, auditorio Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



## La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

### Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

[roger.steiger@amge.ch](mailto:roger.steiger@amge.ch)

### Conception-réalisation

Christine Faucogney

### Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

[pub@medhyg.ch](mailto:pub@medhyg.ch)

### Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

## AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax : 022 781 35 71

[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
15 mars 2012**

**Délai rédactionnel :  
27 février 2012**